

Monsieur Gilles Neviaski, chef du bureau de la filière administrative et des agents non titulaires au service des ressources humaines, ouvre la séance en se présentant comme président de la commission. Les élus lui signalent que cela ne peut être le cas. En effet, depuis la création du service du personnel et des affaires sociales les CAP sont présidées par le chef du SPAS lui-même ou ses adjoints ayant rang de sous-directeurs. Mais avec la réforme de l'administration centrale, la nomination d'un secrétaire général, le remplacement du SPAS par le SRH (service des ressources humaines) cette doctrine ne paraissait plus opportune à nos nouveaux responsables.

Les organisations syndicales, CGT en tête, ont interpellé lors du CTPM de vendredi dernier le directeur du cabinet à ce sujet. Ce dernier s'est engagé fermement à ce que toutes les CAP soient uniquement présidées par le directeur du SRH ou par l'un de ses sous-directeurs. Cette préconisation n'étant pas respectée par l'actuel arrêté nommant les membres de l'administration et par l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, les élus refusent de siéger face à un tel mépris de la part de l'administration et ils quittent la salle.

Il n'y a pas de petite CAP, ni de petit corps, ni même de petit ordre du jour !!!

Sur ce, Monsieur Neviaski nous rappelle, le sous-directeur Monsieur Marc Oberlis s'étant rendu disponible pour présider la CAP.

A son arrivée, sous sa présidence, la CAP reprend son cours.

Le secrétariat adjoint de cette séance est tenu par SUD et la CGT

1. **Approbation des PV du 11 juin 2009 et du 03 décembre 2009.**

2. **Mutation / Détachement :**

NOM, Prénom	Affectation	Postes vacants	Postulants	Retenus	Mut / Dét
MAROLLEAU Christine	DRAC Pays de Loire	1	2	1	Mut.
LAUNAY Michel	STAP Eure et Loir	1	1	1	Mut.
BERTRAND-HARDY Marie	STAP Hauts de Seine	1	1	1	Mut.
EUCHI Damien	DRAC Haute Normandie	1	1	1	Mut.
SARTENA-FERNANEZ Patricia	DRAC Guadeloupe	1	1	1	Mut.
VASQUEZ Lydia	SRH Bureau techn./ métiers d'art	1	1	1	Mut.
CLEMENT Jean	SRH Bureau techn./métiers d'art	1	1	1	Mut.
MARECHAL Corinne	DGP	1	1	1	Dét.
LATRASSE Franck	BPI	1	1	1	Dét.
DUFRESNE Marjorie	BNF	1	1	1	Dét.
VERRONEAU Sabine	BNF	1	1	1	Dét.
RABARY-ANDRIANDRANO Christian	Musée du Louvre	1	1	1	Dét.

BALAS Blandine	ENSA Normandie	1	1	1	Réint.
ZECH Véronique	DRAC Lorraine	1	1	1	Dét.
ROUGEAUX Peggy	DRAC Alsace	1	1	1	Dét.
DEPRE Elodie	DRAC Nord Pas-de-Calais	1	1	1	Dét.
HOUILLEZ Benoît	DRAC Nord Pas-de-Calais	1	1	1	Dét.
PARFAIT Rodolphe Ou, si désistement, SEMBLAT Joël	STAP de l'Oise	1	4	1 ?	Dét.
VIENNOT-RENAUDOT Nathalie	STAP Saône et Loire	1	1	1	Dét.
ARTAUD Stéphanie	STAP de l'Aube	1	1	1	Dét.

3. Intégrations.

Nom	Prénom	Affectation
DANIAUD	Monique	ENSA Paris La Villette
ROUSSEL	Marie	DRAC Ile de France
GUICHARD	Delphine	STAP Yvelines
GOUWY	Isabelle	DRAC Basse Normandie
ROYER	Christine	CNSAD
ALLARD	Emmanuelle	DRAC Picardie
BART	Valérie	DGMIC
CRENN	Anne-Marie	ENSAD
BOSTON	Karine	Musée du Louvre
COUDOIN	Thierry	BPI
DUBOSC	Jean-François	ENSAP Bordeaux

4. Demande de détachement dans le corps d'un agent exerçant des fonctions administratives.

Madame Ariel Brau, TSCBF, exerçant déjà des fonctions administratives à la DGP/DFST, a demandé son détachement dans le corps des secrétaires administratifs. Avis favorable

5. Régularisation de détachement dans le corps.

A l'ENSA de Rennes, Madame LEBRET Marie-Claude, détachée du ministère des Finances, a fait l'objet d'une promotion au grade de contrôleur principal du trésor. Son détachement est donc renouvelé au grade de SA classe exceptionnelle.

6. Questions diverses

Une seule révision d'évaluation sur trois a abouti depuis la dernière CAP.

Lorsque nous demandons quand sera enfin appliquée la réforme de la catégorie B – appelée NES (nouvel espace statutaire) dont on nous parle depuis fin 2008, nous nous entendons dire que vraiment on ne sait pas ! Notamment parce que le ministère de la Fonction Publique voudrait que les fusions de corps de B aient été préalablement réalisées.

Ainsi, le SRH du MCC n'a apparemment reçu aucune directive pour l'application de ce reclassement.

En DRAC, on serait déjà plus au courant : les services régionaux des finances feraient d'ores et déjà des simulations pour leurs propres services et auraient indiqué que l'application pour les personnels de la Culture se ferait en janvier 2010...

Autre sujet épineux : le mandat des élus de CAP est de 3 ans. Cette durée statutaire est, dans notre cas, dépassée. Les arrêtés de prorogation des 4 CAP de la filière administrative reportent les élections au printemps 2011, dernière limite légale. Qui peut croire que ces délais seront tenus alors que le reclassement de notre corps n'aura pu être fait ? En effet, les textes réglementaires précisent qu'on ne peut pas proroger ces mandats au-delà d'un an. Cette incohérence de calendrier et d'organisation du travail dans les services a été signalée à l'administration.

Pour plus d'information, n'hésitez à contacter vos élus CGT :

Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle

TITULAIRE	SUPPLEANTE
ZIGNANI Michel – ENSAD Excusé	MARCHADIER Myriam – DRAC Languedoc-Roussillon Excusée

Secrétaires administratifs de classe supérieure

TITULAIRES	SUPPLEANTES
Elisabeth PARAILLOUS – CICRP Marseille (tél. : 04 91 08 26 47) courriel : elisabeth.paraillous@cicrp.fr	Pierrette CARPENTIER – SDAP 91 (tél : 01 60 78 88 00) courriel : pierrette.carpentier@culture.gouv.fr
Nadine MARCHAND – SPAS Pensions (tél: 01 40 15 84 50) courriel : nadine.marchand@culture.gouv.fr	MARIANI Christiane – CNC Excusée

Secrétaires administratifs de classe normale

TITULAIRE	SUPPLEANT
Marie-Louise MORAN – Ecole d'architecture de Lyon (tél: 04 78 79 57 26) courriel : marie-louise.moran@lyon.archi.fr	Michel AUTIER – DRAC AQUITAINE Excusé

Fait à Paris, le 10 juin 2010.